MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

N° d'épreuve FFM	6
Club	C0791 - MOTO CLUB RUTHENOIS
Date	DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019
Lieu	RODEZ - LA VAYSSIERE (12)
Organisateur technique	124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD
Email	bernard.c.12@hotmail.fr
Téléphone	06 47 27 24 95

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Règlement 2019 : https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2019/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Président du Jury	016304 - M MALRIC PATRICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	263052 - M ROUCARIES GERARD	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique responsable	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	116911 - M MAYRAND ALEXANDRE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Chronométreur	191524 - Mme REY LILIANE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsables des transpondeurs	002797 - Mme BALEUR PAULETTE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : https://ffm.engage-sports.com/

Tarifs Motocross : 42€ (32€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie : 45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (5€) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie **MX 125cc 2T (Junior & Senior)**	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 125cc 2T
Championnat Pyrénées **MX 85cc (-12 ans & +12 ans)**	Age ---------- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 85cc
Championnat Pyrénées **MX 65cc & 50cc**	Age ---------- de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée --- 65cc maxi
Coupe Kevin Estivals **Hors Championnat**	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée --- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)

PARC COUREURS : Un parc sera mis à disposition, il est demandé de laisser le parc dans l'état que vous l'avez trouvé en arrivant. Des conteneurs seront mis à disposition. Les tapis de sol sont obligatoires. Respectez les autres personnes en limitant le bruit après 23h00. Le club décline toute responsabilitée en cas de vol ou de dégradation. Le parc fermera le samedi soir à 21h00 (après 21h00 un parc provisoire sera ouvert en attendant l'ouverture du lendemain) et ouvrira le dimanche à 6h00, un seul véhicule par pilotes inscrits seront admis dans le parc, un parking sera à disposition pour les véhicules accompagnants. TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉPREUVE. L'ACCÈS AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS (muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du PASS ORGANISATEUR).

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ NON ☒ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	**DOCTEUR JEAN-FRANCOIS BECKER**		
Nombre de secouristes *(hors ambulanciers)*	6	**Nombre d'ambulances**	1
Hôpital le plus proche	RODEZ (12)	**Temps de trajet (en min)**	10 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES					**CARACTERISTIQUES**	
Nom du site	Circuit de Motocross				**Longueur du circuit**	1 550 m
Adresse	Le Tindoul, La Vayssière, 12330 Salles la Source				**Largeur mini de la piste**	5 m
CAPACITES					**Largeur de la grille**	34 m
Moto	En essais	54	En manche	45	**Longueur de la ligne droite de départ**	95 m
Quad / Sidecar	En essais	****	En manche	****	**Nombre de commissaires de piste**	9

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

reçu 14/06/19

VISA DU MOTO-CLUB	**VISA DE LA LIGUE**	**VISA DE LA FFM**
Date : 13/06/2019	*Date :* Re 21/06/2019	*Date :* 26/06/2019 *Numéro :* 19/0665
MOTO CLUB RUTHENOIS LE SYPHON Bar - Brasserie 4, Bd Lamoignière - 12000 RODEZ	pl/ Cog ABADIE LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 A Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Moto Club Ruthénois

Horaire motocross 2019

Contrôle des licences : Le samedi 07 septembre 2019 de 16h30 à 20h00
Le dimanche 08 septembre 2019 de 7h30 à 8h30

Contrôle technique : Le samedi 07 septembre 2019 de 16h30 à 20h00
Le dimanche 08 septembre 2019 de 7h30 à 8h30

ESSAIS LIBRES :

9h00 à 9h05	Test départ Championnat Occitanie 125cc	(5 min)
9h05 à 9h15	Essais libre Championnat Occitanie 125cc	(10 min)
9h20 à 9h25	Test départ Championnat Pyrénées 85cc	(5 min)
9h25 à 9h35	Essais libre Championnat Pyrénées 85cc	(10 min)
9h40 à 9h45	Test départ Championnat Pyrénées 65cc/50cc	(5 min)
9h45 à 9h55	Essais libre Championnat Pyrénées 65cc/50cc	(10 min)
10h00 à 10h05	Test départ Coupe Kévin Estivals	(5 min)
10h05 à 10h15	Essais libre Coupe Kévin Estivals	(10 min)

ESSAIS CHRONOMÉTRÉS :

10h20 à 10h35	Essais chronométrés Championnat Occitanie 125cc	(15 min)
10h40 à 10h55	Essais chronométrés Championnat Pyrénées 85cc	(15 min)
11h00 à 11h12	Essais chronométrés Championnat Pyrénées 65cc/50cc	(12 min)
11h20 à 11h35	Essais chronométrés Coupe Kévin Estivals	(15 min)

REPAS

1ère MANCHE :

13h30 à 13h55	1ère manche Championnat Occitanie 125cc	(20 min + 1 tour)
14h00 à 14h20	1ère manche Championnat Pyrénées 85cc	(15 min + 1 tour)
14h25 à 14h40	1ère manche Championnat Pyrénées 65cc/50cc	(12 min + 1 tour)
14h45 à 15h05	1ère manche Coupe Kévin Estivals	(15 min + 1 tour)

ENTRACTE

2ème MANCHE :

15h35 à 16h00	2ème manche Championnat Occitanie 125cc	(20 min + 1 tour)
16h05 à 16h25	2ème manche Championnat Pyrénées 85cc	(15 min + 1 tour)
16h30 à 16h45	2ème manche Championnat Pyrénées 65cc/50cc	(12 min + 1 tour)
16h50 à 17h10	2ème manche Coupe Kévin Estivals	(15 min + 1 tour)

17h30 REMISE DES PRIX

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

PLAN DU CIRCUIT

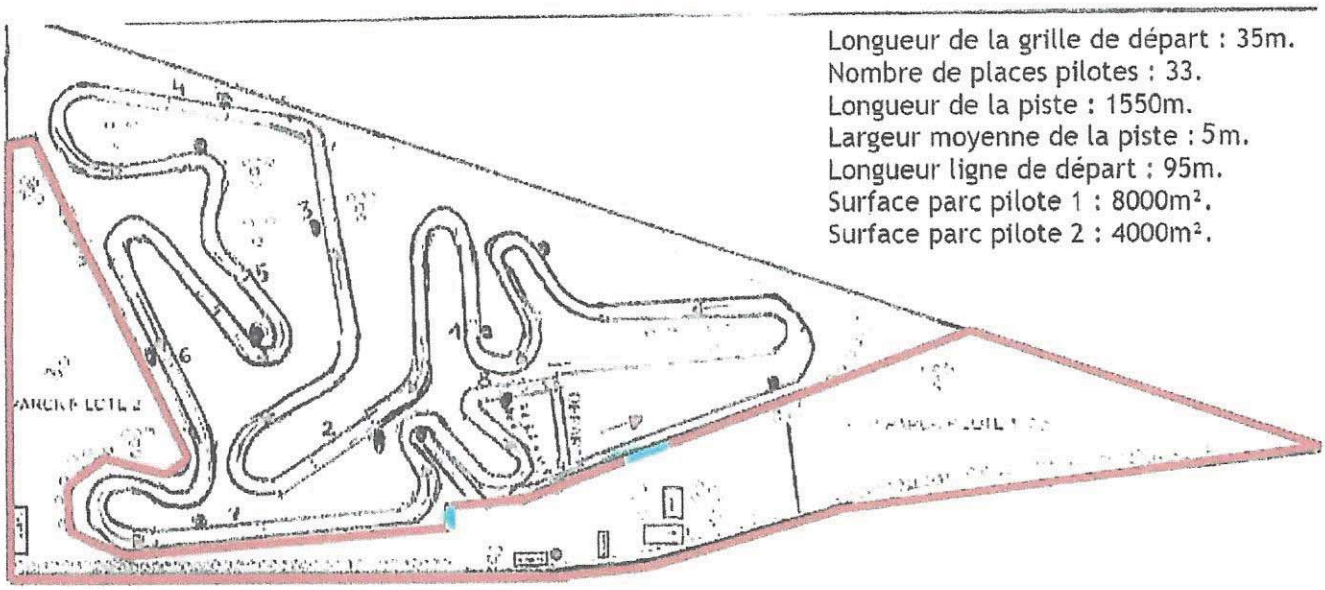

Zone spectateur	Sens de marche	Portails d'accès circuit
Postes commissaires	Poste de secours	Grillage public 1,50m de hauteur
Arbres	1 à 8 : Numéro des sauts	

assurances LESTIENNE

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB RUTHENOIS
Le Syphon 4 Boulevard La Romiguiere
12000 RODEZ

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO962** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Rodez»** se déroulant **du 07/09/2019 à 16h30 au 08/09/2019 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 €pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 15/05/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX – RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA